FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 03

Date d'émission : le 24-Juin-2023 Date de révision : le 31-Juillet-2023

Date de la version remplacée: le 14-Juillet-2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou DEVCON® DFense Blok™ Surface Wetting Agent Hardener

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

Numéro d'enregistrement du

produit

France UFI: 7M30-30T6-E00J-M3KD Union Européenne UFI: 7M30-30T6-E00J-M3KD

Synonymes Aucun(e)(s). SKU# 5603

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible. Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la societe **ITW Performance Polymers**

Adresse

Shannon Industrial Estate

CO. Clare Irlande V14 DF82

Personne à contacter Service Clientèle Numéro de téléphone 353(61)771500

353(61)471285

E-mail customerservice.shannon@itwpp.com Numéro de téléphone 44(0) 1235 239 670 (24 heures)

d'urgence

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Centre antipoison national

Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles

auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, orale Catégorie 4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée H314 - Provoque de graves Catégorie 1B

brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317 - Peut provoquer une allergie

cutanée.

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Surface Wetting Agent Hardener

SDS FRANCE 5603 Version n°: 03 Date de révision : le 31-Juillet-2023 Date d'émission : le 24-Juin-2023

H361 - Susceptible de nuire à la Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

fertilité ou au fœtus.

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 3

long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

7M30-30T6-E00J-M3KD

1,3-Benzènediméthanamine, 2,2,4(Ou 2,4,4)-TRIMETHYLHEXANE-1,6-DIAMINE, Contient:

2,2'-monodiéthylamine; diéthylènetriamine, 2-pipérazin-1-yléthylamine, 4-tert-butylphénol,

pipérazine; [liquide], Triethylolamine

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion. H302

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314

Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque des lésions oculaires graves. H318 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H361

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412

Mentions de mise en garde

Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P201

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P202

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. P260 Se laver soigneusement après manipulation. P264

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P270

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P272

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des P280

yeux/du visage/une protection auditive.

Intervention

Rincer la bouche. P330

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P301 + P330 + P331

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les P303 + P361 + P353

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où P304 + P340

elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs P305 + P351 + P338

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P310 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P333 + P313 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P362 + P364

Stockage

Garder sous clef. P405

Élimination

Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations P501

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Surface Wetting Agent Hardener

SDS FRANCE

Nom chimique		en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarqu
1,3-Benzènediméthan	amine	10 - 30	1477-55-0 216-032-5	01-2119480150-50-0000	-	
	Classification :	-				
4-tert-butylphénol		10 - 30	98-54-4 202-679-0	-	604-090-00-8	ED
	Classification :	Skin Irrit. 2;l Chronic 1;H	H315, Eye Dam. 1; 410(M=1), Aquatic	H318, Repr. 2;H361f, Aquation Chronic 2;H411(M=1)		
2,2'-monodiéthylamine diéthylènetriamine) ;	5 - 10	111-40-0 203-865-4	01-2119473793-27-0000	612-058-00-X	
ı	Classification :			mg/kg bw), Acute Tox. 4;H31 4, Eye Dam. 1;H318, Skin Se		
2,2,4(Ou 2,4,4)-TRIMETHYLHE MINE	XANE-1,6-DIA	1 - 5	25513-64-8 247-063-2	-	-	
(Classification :	Skin Corr. 1	C;H314, Eye Dam	. 1;H318		
2-pipérazin-1-yléthylar	mine	1 - <3	140-31-8 205-411-0	01-2119471486-30-0003	612-105-00-4	
	Classification :	mg/kg bw),		mg/kg bw), Acute Tox. 4;H31 4, Eye Dam. 1;H318, Skin Se		
Triethylolamine		1 - <3	102-71-6 203-049-8	-	-	
1	Classification :	Eye Irrit. 2;F	1 319			
pipérazine; [liquide]		< 1	110-85-0 203-808-3	-	612-057-01-1	#
	Classification :		B;H314, Eye Dam. or. 2;H361fd	1;H318, Resp. Sens. 1;H334	1, Skin Sens.	
titanium dioxide [in por containing 1 % or mor with aerodynamic dian	e of particles neter ≤ 10 µm]	< 0,2	13463-67-7 236-675-5	01-2119489379-17-0000	022-006-002	
		Carc. 2;H35				

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de malaise consulter Informations générales un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des

substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Contact avec la peau

Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent

être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant Contact avec les yeux

des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Contacter

immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure chimique: laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le

matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails

sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

France. VLEP. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives telles qu'établies par l'arrêté du 30 juin 2004, avec ses amendements

Composants		Туре	Valeur	Forme
pipérazine; [liquide] (CAS 110-85-0)		VLE	0,3 mg/m3	Vapeur et poussière.
		VME	0,1 mg/m3	Vapeur et poussière.
La France. INRS, Valeurs	limites d'exposit	tion professionnelle aux agents cl	nimiques	
Composants		Туре	Valeur	Forme
1,3-Benzènediméthanamin e (CAS 1477-55-0)		VLE	0,1 mg/m3	
État réglementaire:	Limite Indicative			
2,2'-monodiéthylamine; diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)		VME	4 mg/m3	
État réglementaire:	Limite Indicative			
			1 ppm	
État réglementaire:	Limite Indicative			
pipérazine; [liquide] (CAS 110-85-0)		VLE	0,3 mg/m3	Vapeur et poussière.
État réglementaire:	Valeurs Limites F	Réglementaires Indicatives (VRI)		
		VME	0,1 mg/m3	Vapeur et poussière.
État réglementaire:	Valeurs Limites F	Réglementaires Indicatives (VRI)		
titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more of particles with aerodynamic diameter ≤ 10 μm] (CAS 13463-67-7)		VME	10 mg/m3	
État utalamantalus.	Limita Indiaativa			

État réglementaire: Limite Indicative

UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Туре	Valeur
pipérazine; [liquide] (CAS 110-85-0)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3

Valeurs limites biologiques Procédures de suivi Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Des dispositifs de rinçage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection

conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

de protection.

Protection des yeux/du

visage

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- Autres Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier

imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Éviter le contact avec la nourriture et la

boisson. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de

travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquide.FormeLiquide.CouleurAmbre.

Odeur Ammoniacale. fishy
Point de fusion/point de -39 °C (-38,2 °F) évalué

congélation

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

274 °C (525,2 °F) évalué

d'ébullition

Inflammabilité Non applicable.

 Point d'éclair
 100,0 °C (212,0 °F) évalué

 Température
 398,9 °C (750,02 °F) évalué

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible.

pH Non disponible.

Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

(n-octanol/eau) (valeur log)

Pression de vapeur 0,15 hPa évalué

Densité et/ou densité relative

Densité1,01 g/cm3 évaluéDensité de vapeurNon disponible.Caractéristiques des particulesNon disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

les classes de danger

physique

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Densité 1,01 évalué
COV 0,3 en % évalué

9.2.2. Autres caractéristiques

de sécurité

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviterContact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Acides forts. Métaux alcalins.

10.6. Produits deOn ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

décomposition dangereux

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. L'inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion Provoque des brûlures de l'appareil digestif. Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves.

Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements

et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Composants Espèce Résultats d'essais

pipérazine; [liquide] (CAS 110-85-0)

Aiguë Orale

DL50 Rat 2050 mg/kg

titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more of particles with aerodynamic diameter ≤ 10 µm] (CAS 13463-67-7)

Aiguë Cutané

DL50 Hamster >= 10000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 10000 mg/kg

Triethylolamine (CAS 102-71-6)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 20000 mg/kg

Orale

DL50 Rat 8 g/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires

Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Sensibilisation cutanée Peut

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Cancérogénicité En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

of particles with aerodynamic diameter ≤ 10 µm]

(CAS 13463-67-7)

Triethylolamine (CAS 102-71-6) 3 Ne peut pas être classé q

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétéeEn raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

exposition répétée

Danger par aspiration En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Informations sur les mélanges Aucune information

et informations sur les

substances

Aucune information disponible.

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Surface Wetting Agent Hardener

5603 Version n° : 03 Date de révision : le 31-Juillet-2023 Date d'émission : le 24-Juin-2023

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration

égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. D'après les 12.1. Toxicité

données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les

milieux aquatiques, danger aigu, ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

> 2-pipérazin-1-yléthylamine pipérazine; [liquide] Triethylolamine

-1.57-1,5 -1

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne l'environnement conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de Emballage contaminé

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs,

les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU UN3267

14.2. Désignation officielle LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine,

4-tert-butylphénol) de transport de l'ONU 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8 Classe Risque subsidiaire 8 Label(s) No. de danger (ADR) 80 Code de restriction en Ε tunnel

Ш 14.4. Groupe d'emballage

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Surface Wetting Agent Hardener

SDS FRANCE

14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

RID

14.1. Numéro ONU UN3267

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine, 14.2. Désignation officielle

4-tert-butylphénol) de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8 Risque subsidiaire R Label(s) Ш 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

ADN

14.1. Numéro ONU UN3267

14.2. Désignation officielle LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine,

de transport de l'ONU 4-tert-butylphénol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8 Risque subsidiaire Label(s) 8 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Non

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

IATA

UN3267 14.1. UN number

14.2. UN proper shipping Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (1,3-Benzenedimethanamine, 4-tert-butylphenol), Limited

name Quantity

14.3. Transport hazard class(es)

8 Class Subsidiary risk Ш 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards No. **ERG Code**

14.6. Special precautions

for user

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

Allowed with restrictions.

aircraft

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN3267 14.1. UN number

14.2. UN proper shipping CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (1,3-Benzenedimethanamine,

4-tert-butylphenol), Limited Quantity name

14.3. Transport hazard class(es)

8 Class Subsidiary risk Ш 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards Marine pollutant No. F-A. S-B

14.6. Special precautions

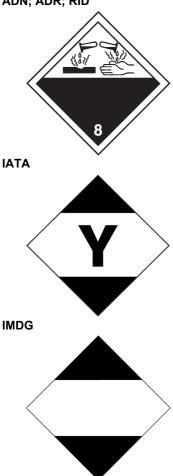
Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

for user

SDS FRANCE

14.7. Transport maritime en vrac Non établi. conformément aux instruments de l'OMI

ADN; ADR; RID



RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more of particles with aerodynamic diameter ≤ 10 µm] (CAS 13463-67-7) Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

4-tert-butylphénol (CAS 98-54-4)

UFI: 7M30-30T6-E00J-M3KD

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications - Les conditions de restriction données pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

4-tert-butylphénol (CAS 98-54-4) pipérazine; [liquide] (CAS 110-85-0)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Selon la Directive 92/85/CEE et ses amendements, les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec le produit s'il existe le moindre risque d'exposition.

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

Règlementations françaises

INRS Tableaux de maladies professionnelles en France

Non réglementé.

15.2. Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

Liste des abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC: Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

Non disponible.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer. H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Surface Wetting Agent Hardener

5603 Version n°: 03 Date de révision : le 31-Juillet-2023 Date d'émission : le 24-Juin-2023

Informations de révision Informations de formation Clause de non-responsabilité H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aucun(e)(s).

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

ITW Performance Polymers ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Surface Wetting Agent Hardener

SDS FRANCE 5603 Version n°: 03 Date de révision : le 31-Juillet-2023 Date d'émission : le 24-Juin-2023